

## **Avis du conseil municipal sur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE)**

Par délibération en date du 6/05/2004, le conseil municipal, à une très large majorité (Pour 24 – Contre 5) avait :

- approuvé le projet de périmètre du SAGE,
- maintenu la décision du conseil municipal en date du 19/09/1997 s'opposant à la création du réservoir de l'Ousse,
- demandé la suppression du projet de réservoir de l'Ousse sur la cartographie n° 3 du dossier argumentaire réalisé par l'Institution Adour relatif au projet du SAGE.

Pour autant, ce projet de barrage figure sur l'additif au dossier de consultation du SDAGE concernant les pages relatives au barrage de l'Ousse, malgré l'avis négatif plusieurs fois renouvelé des collectivités territoriales concernées.

Pour cette raison, compte tenu de la délibération prise ce jour contre le barrage de l'Ousse et de l'hostilité de la population, d'acteurs économiques et associatifs, je vais proposer au Conseil Municipal de voter contre le SDAGE.